



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service

Eau et Biodiversité

Unité

Milieux naturels et biodiversité

Affaire suivie par :

Jean - Michel BATUT

tél. : 05.65.73.50.95

fax : 05.65.73.51.25

courriel :

jean-

michel.batut@aveyron.gouv.fr

Consultation du public relative à la prise d'un projet d'arrêté préfectoral de mise en réserve de pêche dans le département de l'Aveyron pour l'année 2016.

Note de présentation

- Contexte réglementaire :

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 /12/2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

- Arrêté des réserves de pêche :

Ce projet d'arrêté départemental de mise en réserve de pêche permet d'instaurer les parties de cours d'eau ou de plans d'eau dans lesquelles la pêche n'est pas autorisée.

Les réserves de pêches sont prévues pour les raisons suivantes :

- Protection des zones de frayères des poissons,
- Protection d'espèces aquatiques. (*Poissons, écrevisses à pieds blancs, moules perlières...*)

Elles sont autorisées pour une année, sur proposition de la Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique après avis de l'O.N.E.M.A (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*).

- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en oeuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 24 février 2016 au 09 mars 2016.

Vous pouvez consulter le projet d'arrêté de mise en réserve de pêche dans le département de l'Aveyron pour l'année 2016 en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.